

PETR du PAYS du CENTRE OUEST BRETAGNE

DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL

Membres
23

Membres titulaires présents	Membres suppléants Présents votants
14	2

Titulaires présent.e.s votant.e.s : Annick Barré, Tugdual Braban, Dominique Cogen, Renée Courtel, Jean-François Dumonteil, Catherine Henry, Joëlle Le Bihan, Rollande Le Borgne, Hubert Le Lann, Rémy Le Vot, Jean-Charles Lohé, Jacqueline Mazéas, Michel Morvant, Éric Prigent.

Date de convocation
21/12/2023

Titulaires votant.e.s excusé.e.s : Françoise Guillem, Yann Jondot, René Le Moullec, Sandra Le Nouvel, Jean-Yves Philippe, Guillaume Robic, Bernard Saliou, Patrick Urien.

Acte rendu exécutoire transmis à la Préfecture le : 22.01.2024

Acte affiché le : 18.01.2024

Suppléant.e.s présent.e.s votant.e.s : Paul Cozic, Éléonore Kogler.

L'An deux mille vingt-quatre, le 10 janvier, s'est réuni le Comité Syndical du Pays du Centre Ouest Bretagne (PETR), sous la présidence de Monsieur Jean-Charles Lohé.

Mobilité – Engagement du Pays du Centre Ouest Bretagne dans l'élaboration d'une stratégie Mobilité et poursuite des actions sur les usages partagés de la voiture

Le contexte :

Le Pays du Centre Ouest Bretagne a été lauréat de l'Appel à Manifestation d'Intérêt TENMOD (Territoires d'Expérimentation des Nouvelles Mobilités Durables) en septembre 2019, avec le projet Mobil'COB.

Ce projet s'articule en plusieurs axes :

- Mener une réflexion sur l'évolution des Transports à la Demande existants sur le territoire.
- Développer les usages partagés de la voiture.

- Un axe transversal : animer le réseau des EPCI et autres partenaires (institutionnels et associatifs, notamment) acteurs de la mobilité en COB, apporter un appui technique, partager les informations, contribuer à initier ou accompagner des actions sur la mobilité en COB.

En 2020, la crise de la COVID-19 et le report du second tour des élections municipales ont allongé ou reporté la mise en œuvre des actions du projet Mobili'COB, avec en conséquence un report des dépenses affectées.

Malgré une relance des actions à la rentrée 2021, il était nécessaire de bénéficier d'un délai supplémentaire pour pouvoir poursuivre et renforcer les actions. La convention a alors fait l'objet d'un avenant prolongeant la durée contractuelle de l'opération d'un an, soit jusqu'en mars 2024, avec une remise du rapport final de bilan au plus tard 45 jours avant.

Depuis le lancement du projet Mobili'COB l'exercice de la compétence Mobilité a évolué : depuis 2021, tous les EPCI membres du COB sont dotés de la compétence AOM (autorité organisatrice de Mobilité). Travailler à l'échelle fine de l'EPCI semble incontournable, cependant, il reste des enjeux à l'échelle du territoire COB (notamment sur les liaisons inter-EPCI).

La nécessité de se doter d'une feuille de route :

La mobilité est un sujet récurrent dans la mise en œuvre du projet de territoire en raison des enjeux associés liés à l'amélioration de la qualité de vie de ses habitants. Le Pays Centre Ouest Bretagne n'a pas la compétence Mobilité, il a donc plus un rôle de coordination et d'animation de la mise en œuvre de dispositifs communs aux 5 EPCI. Pour ce faire, il convient de s'accorder sur ce que les 5 EPCI souhaitent engager collectivement avec le PETR Pays, pour calibrer les missions qui sont nécessaires. Ce positionnement est notamment nécessaire suite à la délibération du Comité Syndical du 16 octobre 2023 ambitionnant une plateforme de mobilité liant les solutions de mobilité sur les 5 EPCI.

Par ailleurs, le renforcement de l'offre BreizhGo, qui donnait suite à l'étude de faisabilité d'un transport à la demande à l'échelle du COB, a montré la plus-value de porter collectivement des projets. Cette étude a en effet mis en exergue le besoin des habitants et l'inadéquation de l'offre pour y répondre, permettant un dialogue constructif avec la Région Bretagne.

Sur base de ces éléments, la commission Mobilité, réunie le 5 décembre 2023, propose de travailler à l'élaboration d'une stratégie partagée de la mobilité à l'échelle du territoire du Centre Ouest Bretagne.

Les objectifs poursuivis dans le cadre de l'élaboration de cette stratégie sont :

- Valoriser l'existant
- Partager les pratiques des EPCI (retours d'expériences)
- Cibler les actions qui peuvent être mutualisées
- Établir la gouvernance et la coordination des actions
- Disposer d'éléments formalisés et partagés pour poursuivre le dialogue avec la Région Bretagne

La volonté de renforcer le travail engagé :

Sur l'année 2023, le Pays a mis en œuvre deux actions sur les usages partagés de la voiture :

- Une étude de faisabilité d'un réseau d'autostop matérialisé
- La promotion du covoiturage et de la plateforme OuestGo, en partenariat avec l'association Éhop

Au regard des résultats de ces actions (constitution d'un réseau de référents communaux Mobilités, hausse des inscrits sur OuestGo, constitution d'un groupe de communes volontaires pour l'autostop), il est proposé de poursuivre des actions autour de ces modes de transport, avec :

- La mise en œuvre opérationnelle du réseau d'autostop matérialisé
- La promotion du covoiturage et de l'autostop.

Sur le volet Covoiturage, il est par ailleurs proposé d'adosser la réalisation d'une stratégie territoriale de covoiturage à la stratégie Mobilité globale, en candidatant à l'appel à partenariat du CEREMA « s'organiser pour massifier la pratique du covoiturage ».

Nature du soutien proposé et modalités financières de l'appel à partenariat du CEREMA :

Le Cerema apportera un appui en ingénierie au bénéfice des lauréats, grâce à son expertise. Cet appui prendra la forme :

- d'un accompagnement individuel, chiffré en nombre de jours d'expertise, apportés auprès du porteur de projet,
- et d'un accompagnement collectif, ouvert à l'ensemble des lauréats, permettant la mise en réseau et le partage d'expérience entre pairs.

Pour la réalisation de l'accompagnement individualisé auprès des porteurs de projet de chaque lauréat sélectionné, le Cerema consacra à chaque lauréat un nombre de jours d'expertise, qui sera défini dans le cadre du contrat entre le Cerema et le lauréat en fonction des besoins spécifiques de chaque territoire. À titre indicatif, le montant de l'intervention du Cerema pourra se situer entre 15 k€ et 50 k€, en fonction du nombre de séances et d'ateliers souhaités.

Le Cerema prendra en charge 40 % du coût de son intervention, le solde étant à la charge du lauréat, mais subventionnable par ailleurs.

Les subventions de l'État sont notamment mobilisables dans le cadre du présent appel à partenariat. Le reste à charge du lauréat pourra donc faire l'objet d'une demande de subvention au Fonds vert.

Le Comité syndical,
Après en avoir délibéré,
À la majorité,

Valide, sous réserve d'attribution de subventions et financements effectifs et adaptés :

- L'engagement du PETR dans l'élaboration d'une stratégie mobilité partagée à l'échelle du territoire Pays COB et la poursuite des actions autour des usages partagés de la voiture ;
- La candidature du PETR à l'appel à partenariat du CEREMA « s'organiser pour intensifier la pratique du covoiturage ».

Le Président
Jean-Charles LOHÉ

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'J. LOHÉ', written over a horizontal line.